

086/2025

**COMMUNE DU THUIT DE L'OISON**  
**Réglementation temporaire de circulation pour cause de travaux**

Le Maire de la commune du THUIT DE L'OISON,

Vu le Code de la route, notamment ses articles R. 44, R. 225 et R. 225-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 à L. 2213-4,

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété ;

Vu les travaux d'adduction au réseau de fibre optique, rue Delamarre au Thuit de l'Oison (27370), que doit effectuer l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES sise Rue du Luxembourg à Evreux (27000) ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures de sécurité ;

**Arrête**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – À compter du 12 septembre 2025 et pour une durée de 30 jours, l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES est autorisée à effectuer les travaux d'adduction au réseau de fibre optique, rue Delamarre au Thuit de l'Oison.

Le stationnement sera interdit aux abords des zones de travaux et réservé aux véhicules de chantier.

La circulation sera maintenue et alternée par des feux tricolores.

**Art. 2.** – La signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par le demandeur.

**Art. 3.** – L'entreprise devra prendre rendez-vous auprès de la Mairie au 02.32.96.00.90 afin d'établir un procès-verbal de fin de travaux.

**Art. 4.** – Ampliation sera adressée à :

La Brigade de Gendarmerie d'Amfreville Saint Amand et Le Neubourg,  
L'intéressé.

Fait au Thuit de l'Oison, le 5 septembre 2025.

Le Maire,  
Gilbert DOUBET.



**COMMUNE LE THUIT DE L'OISON**

Rue Henri de Campion - Le Thuit-Signol - 27370 LE THUIT DE L'OISON

☎ 02.32.96.00.90 - Fax : 02.32.96.00.91

[mairie@thuitdeloison.fr](mailto:mairie@thuitdeloison.fr)

